



Hôpital avec 5 pôles cliniques, un plateau technique, des activités de Médecine-Chirurgie-Obstétrique, Urgences, Soins de Suite et de Réadaptation, Psychiatrie, Pédopsychiatrie et EHPAD, recrute un(e)

CADRE DE SANTÉ HOSPITALISATION COMPLÈTE PÔLE DE PSYCHIATRIE

LES MISSIONS DU SERVICE

Le secteur de psychiatrie adulte du CH de Denain regroupe 2 secteurs (G33-G34) et assure l'ensemble des soins aux populations des secteurs concernés tant en consultation d'urgence, d'hospitalisation complète, d'Hôpitaux de Jour et Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel, les consultations en Centre Médico Psychologique regroupés en Centre de Soins Psychiques de Proximité, CSPP.

L'hospitalisation complète est organisée sur la base du parcours de soins de façon à répondre au mieux aux besoins de leur pathologie :

- Une unité d'accueil pour patients anxieux ou déprimés ou encore porteurs de troubles psycho émotionnels (USAD)
- Une unité de réhabilitation à visée de consolidation des habilités et de préparation à la sortie (URPS)
- Une unité dédiée à l'accueil des patients en soins sous contrainte (soins Psychiatriques à la demande d'un tiers (SDT)

ou soins psychiatrique sur décision du représentant de l'état (SDRE), selon la loi N° 2011-803 du 5 JUILLET 2011 modifiée le 13 SEPTEMBRE 2013) (UPHSA)

Un infirmier de secteur psychiatrique, basé aux urgences posté en 12H (8H-20H) assure le repérage et l'orientation des patients présentant des troubles psychiatriques et participe sur l'établissement au repérage des conduites suicidaires et de la psychiatrie de liaison.

Des consultations médicales d'urgence sont assurées par l'ensemble des praticiens des 2 secteurs.

Le CSPP assure et coordonne l'ensemble des activités ambulatoires (Consultations, suivis infirmiers, VAD...) : il est constitué du regroupement des CMP de chaque secteur.

FONCTIONS ET MISSIONS DU CADRE DE SANTE

MISSIONS GÉNÉRALES

Organiser l'activité paramédicale, animer l'équipe et coordonner de manière efficiente les moyens du service de soins en veillant à l'efficacité et la qualité des soins au sein d'un service de soins en santé mentale en respectant les procédures liées à la loi n°2011-803 du 05 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de prise en charge.

ACTIVITÉS PRINCIPALES AU SEIN DU SERVICE

- Organiser le travail des professionnels et coordonner le travail de collaboration entre les professionnels pour assurer la continuité des soins
- Définir les priorités de travail et hiérarchiser les missions à effectuer
- Mettre en adéquation activité et effectif à la recherche de l'efficience en anticipant les variations prévisibles
- Contribuer au suivi des indicateurs de service et de pôle et participer à leur analyse
- Formaliser un rapport annuel d'activités annuel pertinent
- Gestion des ressources humaines
- Concevoir l'organisation du service et l'animer
- Gérer les effectifs et les plannings avec le logiciel RH (e Planning)
- Adapter son management aux situations et créer les conditions propices à une organisation de travail facilitant la prestation de soins et de services
- Identifier les compétences de l'équipe nécessaire à l'activité de l'unité et à son organisation et les évaluer

ACTIVITÉS PRINCIPALES AU SEIN DU SERVICE (SUITE)

- Organiser l'encadrement de l'équipe, l'accompagnement et l'évaluation des nouveaux et des futurs professionnels
- Favoriser le développement des compétences individuelles et collectives
- Relayer et porter les décisions polaires et institutionnelles
- Gestion de l'information
- Organiser la communication : recueillir, traiter, diffuser et archiver l'information
- Mettre en place un réseau d'informations simple, efficace et adapté
- Gestion des ressources matérielles allouées
- Définir les besoins quantitatifs et qualitatifs du matériel nécessaire au fonctionnement de l'unité
- Suivre l'évolution des consommations et des stocks
- Organiser la maintenance préventive / curative des matériels
- Organiser la maintenance des locaux et en garantir l'entretien
- Gestion de la qualité, de la sécurité et des risques
- Participer aux démarches d'amélioration continue de la qualité
- S'inscrire dans une démarche projet
- Contrôler l'application des procédures, protocoles ainsi que les bonnes pratiques professionnelles
- Contrôler la bonne utilisation des outils de la traçabilité de la réalisation des prestations
- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Maintenir la vigilance et inciter à signaler les non conformités ou évènements indésirables
- Mettre en place des outils d'évaluation de la qualité et un plan d'actions ad hoc
- Veille et transmissions des savoirs
- Mettre à jour les connaissances liées à l'exercice des métiers
- Maintenir son niveau de compétence et suivre l'évolution de la profession, de l'hôpital, de la politique de santé et de la loi
- Organiser l'encadrement des étudiants et stagiaires au sein du pôle

ACTIVITÉS PRINCIPALES AU SEIN DU PÔLE

- S'inscrire dans une dynamique polaire (projets, gestion des RH, réunions d'encadrement...)
- Contribuer au développement des connaissances et des compétences des pairs
- S'organiser pour assurer une présence minimum au sein des services de l'intra
- Collaborer avec l'encadrement de pôle à l'élaboration de projets, de bilans

ACTIVITÉS PRINCIPALES AU SEIN DE L'INSTITUTION

- S'engager dans la politique de gestion de la qualité et de la sécurité des soins
- Collaborer à la réussite des projets de l'institution

QUALITES REQUISES

INTELLECTUELLES

- Sens de l'accueil
- Rigueur intellectuelle
- Faculté d'adaptation, de prévision
- Créativité, curiosité intellectuelle
- Dynamisme
- Esprit d'observation, lucidité
- Capacité d'organisation et à entreprendre
- Capacités de recul par rapport aux situations
- Aptitudes à la gestion, à l'écoute, à l'animation d'une équipe
à la communication, à la négociation
à l'encadrement

MORALES

- Discrétion
- Tolérance
- Esprit positif
- Esprit d'initiatives
- Sens des responsabilités
- Sens de la mesure et de l'autorité
- Persévérance

EXIGENCES DU POSTE

- **Bonne connaissance de la pathologie psychiatrique et du travail spécifique lié à l'alternative à l'hospitalisation.**
- Garant de la prise en charge et du suivi législatif des soins sous contrainte.
- Il est garant de l'articulation avec les structures du pôle (CSPP, USAD, UPHSA et Urgences).
- Il organise la mise en place de projets (médical, de service et d'établissement) dans l'unité.
- Il travaille en collaboration avec les différents services de l'Hôpital.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires en journée du lundi au vendredi.

-> CONTACT :

M. LEFEVRE, Directeur des Ressources Humaines non médicales
03.27.24.30.12 - sdir@ch-denain.fr

Connectons-nous !

www.ch-denain.fr -  @ChDenain 

Centre Hospitalier de DENAIN
25 bis rue Jean Jaurès - 59220 DENAIN - 03 27 24 30 00